

La Gazette des Comores

Paraît tous
les jours sauf
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

18^{ème} année - N° 3060 - Vendredi 08 Décembre 2017 - Prix : 200 Fc

PROTECTION DES ENFANTS

Un numéro vert Telma pour les centres d'écoutes



L'Unicef, la délégation générale des droits de l'homme et la fondation Telma s'appêtent à signer un protocole de mise en place d'une ligne verte d'écoute pour signaler les cas des violences envers les enfants. L'annonce a été faite hier jeudi au cours d'une conférence de presse tenue dans un hôtel de la place.

Ce numéro vert le 1710 est disponible et vous pouvez joindre à tout instant les centres d'écoute pour signaler les cas des violences envers les enfants. Un numéro mis à la disposition du service de protection des enfants par la fondation Telma et dont le protocole de mise en place sera signé ce 8 décembre.

« L'Unicef est très heureux que la délégation des

droits l'homme ait pris la lutte pour la protection des enfants comme cheval de bataille et que Telma dès son arrivée aux Comores ait voulu joindre ses forces à cette initiative », a déclaré Dr Marcel S. Ouattara. Ce représentant de l'Unicef aux Comores apprécie le lancement d'un tel numéro qui permettra à tous, dit-il, de lutter pour la protection des droits des enfants aux Comores en vue de réduire les violence qui sont faites aux enfants et assurer que la population d'une manière générale puisse être informée de cette nécessité de protéger les enfants contre les violences et qu'on puisse avoir un dispositif de réponse adéquat qui peut répondre dans tous les cas de violence qui peuvent se poser.

LIRE SUITE PAGE 3

Prières aux heures officielles
Du 06 au 10 Décembre 2017

Lever du soleil:

05h 34mn

Coucher du soleil:

18h 22mn

Fadjr : 04h 20mn

Dhouhr : 12h 02mn

Ansr : 15h 37mn

Maghrib: 18h 25mn

Incha: 19h 39mn



REPORTAGE À MADAGASCAR

De l'eau pour éclairer le milieu rural

La Grande île mise aujourd'hui sur l'hydroélectricité pour éclairer les zones rurales. Dans ce sens, différents projets ont été entamés. D'autres sont déjà en cours. Reportage.

Utiliser de l'eau pour produire de l'électricité. Dans la commune rurale d'Ampasimbe située à 170 Km de Tana sur la route de Tamatave, l'Agence de développement pour l'Électrification Rurale (ADER) compte utiliser une cascade pour la production d'électricité dans 4 communes. D'une capacité variant de 300 à 700 Kw, cette source d'énergie va toucher plus de 5000 ménages et petites entreprises. Il s'agit de faire un barrage pour dévier l'eau à l'aide d'un canal d'amenée et à partir d'une chambre de mise en charge, de forcer l'eau dans une conduite pour faire tourner une turbine et avoir de l'électricité. « Notre projet est de développer ce site pour avoir de l'énergie propre et desservir les villages de la Route Nationale Numéro 2 », explique Milson Ratsareafady, directeur technique de l'ADER. Le projet a été financé par la commission de l'Océan Indien, l'Union européenne et le Bureau d'Étude et Travaux de Construction

(BETC).

Le projet se trouve actuellement dans la phase d'appel à candidature pour l'exploitation, la gestion et l'installation. « En principe, la technologie de l'hydraulique est connue et on a le matériel et les compétences pour le faire. L'objectif est d'amener de l'électricité à partir de l'énergie propre aux habitants avec un coût abordable pour tout le monde », poursuit Milson. « L'utilisation de l'énergie propre est mieux que le charbon. Ce dernier est seulement utilisé pour la cuisson or l'énergie renouvelable peut être utilisée partout dans la vie quotidienne ».

C'est dans ce contexte que le gouvernement malgache avec l'appui de la Commission de l'Océan Indien et de l'Union européenne veut se débarrasser des énergies fossiles et se tourner vers les énergies renouvelables. Actuellement, seuls 15% de la population a accès à l'électricité et 5% en milieu rural. D'ici l'horizon 2030, la politique nationale de la Grande Ile est d'arriver à desservir 70% des ménages en électricité à partir d'énergie propre.

A Amboasary, à 5 heures de route et de piste de Tana, coule une rivière que le BETC veut aménager pour fournir de l'électricité dans la commune ; l'ancienne usine hydro-

électrique avait été détruite en 2014 par un éboulement de terrain qui avait fait deux morts. Après avoir fait une marche de 1Km, on aperçoit dans les hauteurs les dégâts causés par l'éboulement détruisant tout dans son passage. Paul Rakotondralambo ne se décourage pas et compte la remettre en marche : « Pour faire les choses, il faut être courageux. Les petits gens de la campagne ont le droit de regarder la télévision et beaucoup de choses ». Ce projet financé 50/50 par la Commission de l'Océan Indien et la BETC avec l'appui d'investisseurs étrangers va toucher plus de 700 ménages et donne de l'espoir à la population de cette commune. À Amboasary, situé à quelques kilomètres de la minicentrale, une femme hôtelière se dit prête à payer pour avoir de l'électricité. « Avant, on avait de l'électricité à partir de la mini centrale hydroélectrique d'Ambodirina. Depuis sa destruction, j'utilise du solaire pour l'éclairage, mais c'est insuffisant. Aujourd'hui je suis prête à payer la facture pour avoir de l'électricité », assure Florentine, hôtelière à Amboasary.

L'énergie hydroélectrique a un coût ; pour le réduire, l'Association de Partenariat Technique de

Madagascar (PATMAD) s'est lancée elle-même dans la fabrication de turbines hydrauliques. Au cœur de son atelier, des jeunes malgaches formés sur place par des experts suisses et du Burkina-Faso qui montent des prototypes de différents types. Depuis qu'elle s'est lancée dans la production, l'association a déjà construit 6 turbines dont 4 installées sur 3 sites et deux en cours. « Cette production de manière locale permet de fournir de travail aux artisans et jeunes issus de milieu défavorisé et qui viennent ici pour être formés dans le but d'avoir un travail à terme. Ça réduit aussi le

coup de production et forment le prix de la vente », souligne Andria Nirinah Bako, la directrice exécutive du PATMAD. « La production locale permet aussi de faciliter la maintenance et l'entretien du matériel ». Au niveau local, le pays regorge d'énormes potentiels en hydrauliques et l'association PATMAD se dit prête à accueillir des jeunes comoriens pour les former ou bien faire une étude de faisabilité sur l'hydroélectricité aux Comores.

Mohamed Youssouf, envoyé spécial à Madagascar

Du vent pour électrifier le milieu rural

En dehors du l'hydraulique, la Grande île se tourne vers l'éolien aussi pour éclairer les zones rurales. L'Association de Partenariat Technique de Madagascar (PATMAD) s'est lancée dans la production des éoliennes. Une éolienne est une turbine qui transforme l'énergie cinétique du vent (énergie éolienne) en électricité à l'aide de pâles, comme un moulin à vent. L'association a déjà installé deux modèles à Madagascar. A quelques kilomètres de l'atelier PATMAD, un village est électrifié à partir d'une éolienne. Un jeune malgache assurant la surveillance de la mini-centrale a monté une épicerie où il fait son petit commerce en rechargeant des lampes électriques et en animant des séances de cinéma. « Les gens paient 450 FC pour recharger leur lampe électrique et 100 Ar par séance de cinéma. Grace à ce petit commerce, je gagne un revenu total de 25 000 FC par mois », précise-t-il. L'association fabrique aussi des modèles hybrides (solaire et éolien) comme c'est le cas de ce petit village.

MY

NOËL NAFURAHA

INSTALLATION OFFERTE

LES OFFRES CANAL+

*Offre valable aux Comores du 1er au 31/12/2017 pour tout nouvel abonnement d'une durée minimum d'un mois en paiement comptant aux formules DÉCOUVERTE, LE PACK ou TOUT CANAL+, uniquement pour toute personne non abonnée au cours des 3 derniers mois. Le décodeur satellite est à 12 000KMF. Le kit de fixation de la parabole et la parabole sont offerts. Installation de la parabole offerte au lieu de 5 000KMF. Voir conditions en boutiques CANAL+ ou sur canalplus-comores.com. ** Fabuleux

PROTECTION DES ENFANTS

Un numéro vert Telma pour les centres d'écoutes

Suite de la page 1

« Non seulement à Ngazidja mais aussi à Anjouan et à Mohéli et que la mobilisation globale qui se fait actuellement puisse prendre encore plus d'envergure pour pouvoir aller au delà des capitales insulaires pour entrer dans les communautés, que tout le monde en fasse une affaire qui importe pour eux et pour leurs enfants », a-t-il soutenu.

« Cela fait partie des activités de la délégation des droits de l'homme, protéger les droits des enfants et qu'on travaille en étroite collabora-

tion avec l'Unicef pour réaliser plusieurs activités. Mais c'est encore plus intéressant d'avoir un troisième partenaire pour faciliter encore la lutte contre la violence envers les enfants », a indiqué de son côté Ben Attoumane Hamza délégué général aux droits de l'homme pour qui, l'activité va permettre à toutes les couches sociales de prendre conscience de ce phénomène.

Pour Mynah Nassila chargée des missions de la fondation Telma, le projet est très important pour sa fondation. « Cela fait un an que Telma est aux Comores et au niveau de la

fondation c'est important pour pouvoir montrer l'engagement social du groupe au travers de cette première activité qui est le lancement de ce numéro vert pour la protection des enfants. La protection de l'enfant comme la santé, l'éducation, l'aide à l'enfance et la jeunesse ou l'environnement sont autant des domaines qui sont importants pour la fondation », a-t-elle indiqué.

Et de continuer : « nous sommes heureux de pouvoir mettre à la disposition de l'ensemble de la population comorienne en Grand Comore, Anjouan et Mohéli les

technologies dont nous disposons et le réseau Telma pour pouvoir contribuer à cette cause qui est la protection des enfants en partenariat avec l'Unicef et la Délégation des droits de l'homme ».

« Cette opération conjointe à l'Unicef, la Délégation des droits de l'homme et la fondation Telma a pour objet d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie et une action efficace pour lutter contre la réticence, des témoins comme victimes, à signaler des abus ou des maltraitements à l'égard des enfants dans tout type d'environnement (...) », lit-

on dans un communiqué de presse remis à l'issue de la conférence.

Pour rappel, les services d'écoute et de protection des enfants victimes de violence dans les trois îles ont été créés en 2004 et en 2006 par l'Unicef et les Exécutifs des îles et l'Ascobef, la fondation des droits de l'homme et le réseau national femmes et développement. Ces centres ont pour but notamment d'encourager la population à dénoncer les violences à l'encontre des enfants.

Maoulida Mbaé

AVIATION CIVILE

Ouvrir le ciel comorien aux compagnies étrangères

Les entités aéronautiques ont célébré comme il se doit, ce 7 décembre, la journée de l'aviation civile internationale. La cérémonie officielle de cette journée, agrémentée de diverses activités depuis une semaine, a eu lieu à l'aéroport international Moroni prince Saïd Ibrahim (Aimpsi) devant un parterre d'autorités. Dans son intervention, le gouvernement a dit son souhait d'ouvrir le ciel comorien aux compagnies étrangères.

Dans son allocution à l'occasion de la journée de l'aviation civile, qui avait pour thème « travailler ensemble pour s'assurer qu'aucun pays ne soit laissé de côté », le représentant de l'agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) a mis l'accent sur la nécessité de doter le pays d'une stratégie nationale du transport aérien. Ousseine Djoubeire invite l'autorité en charge de l'aviation civile à compiler les plans de développement sectoriel des entités aéronautiques pour sortir le fameux plan national du transport



aérien.

Pour les membres de l'aviation civile (Anacm), l'objectif de cette journée est de « sensibiliser l'opinion mondiale à l'importance de l'aviation civile internationale pour le développement socioéconomique des Etats et au rôle unique que joue l'OACI ». L'élaboration et la promulgation des règlements aéronautiques ou encore le nouveau code de l'aviation civile adopté par les députés au cours de la cette session d'oc-

tobre figurent parmi les « efforts » que l'Anacm a tenu à mettre en exergue.

La cérémonie a vu la participation des autorités de l'état dont les deux vice-présidents d'Anjouan et de Mohéli ou encore le directeur de cabinet du chef de l'Etat.

Le vice-président en charge des transports, Abdallah Saïd Sarouma alias Chabhane, a dans son intervention, adressé des pics à l'endroit des responsables des entités aéronau-

tiques, au directeur de l'Aimpsi et celui de Com'Air Assistance en particulier. Selon lui, ces responsables des sociétés d'Etat ne s'attaquent pas aux vrais problèmes, à savoir « les conditions de travail et la situation de leurs agents ». Le manque de véhicule pour la navette, le délabrement des infrastructures, le manque d'équipement de sécurité, tous ont été énumérés par lui, sous les ovations des agents des entités cibles.

Le vice-président Chabhane a également mis l'accent sur la nécessité d'ouvrir le ciel comorien aux compagnies étrangères. A l'en croire, Turkish Airline et une compagnie sud-africaine se poseront bientôt sur le tarmac de l'Aimpsi. Ethiopian Airlines devrait quant à elle renforcer sa présence d'ici les prochains mois. Pour ce qui est du transport domestique, le vice-président a plaidé pour un accompagnement accru aux compagnies de droit comorien, AB Aviation et Int'Air Iles notamment.

Chabhane a aussi annoncé l'arrivée prochaine de Vigor Aviation aux cotés des deux compagnies locales. Cette dernière a déposé sa demande

de cabotage à l'Anacm depuis le 7 septembre mais n'a pas encore obtenu les autorisations nécessaires. Probablement à cause de ses avions monomoteurs, Caravan Cessna de 12 places, prohibés par l'Anacm pour des raisons de sécurité.

Le directeur de l'Anacm, pour rappeler les efforts consentis depuis sa prise de fonction, a cité entre autre chose « la reprise des activités de ré-certification des compagnies nationales ». Pour rappel, AB Aviation et Int'Air Iles sont en déconfiture. Le premier vient d'être ressuscité après huit mois au sol. Le second, à l'heure où l'on écrit ces lignes, est en cessation d'activités.

Des responsables de la société avancent que les aéronefs sont en maintenance tandis que d'autres nous concèdent qu'en vérité la compagnie est en perte d'haleine, financièrement parlant. L'Etat ne devrait-il pas tenter de tendre la perche à nos deux compagnies avant de faire venir une autre, laquelle ne fera qu'une bouchée des compagnies locales?

Toufé Maecha

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX MINEURS

Le numéro vert désormais opérationnel à Anjouan et Mohéli

Un numéro vert est désormais opérationnel à Anjouan et Mohéli pour dénoncer toute forme de violence dont seraient victimes les femmes ou les mineurs.

Après Ngazidja en 2013, le 1760 est désormais opérationnel à Anjouan et Mohéli. Un numéro vert pour dénoncer les violences faites aux femmes et mineurs. Une requête de l'Ong Hifadhui et du commissariat au genre, pour "renforcer les actions des cellules d'écoute".

« Ce numéro permettra aux victimes et/ou témoins de violence d'appeler gratuitement à tout

moment », informe Mme Rahamatou Ghoulamou, présidente de l'Ong Hifadhui.

Le numéro est opérationnel dès aujourd'hui, mais la cérémonie officielle est prévue en fin décembre à Anjouan et Mohéli. Une action qui rentre dans le cadre des activités de sensibilisation de la population sur cette tragédie.

Rahmatou Ghoulam, dans un point de presse tenu hier au siège de l'Ong sis à Bandamadji, a saisi l'occasion pour renouveler ses sincères remerciements au gouvernement notamment pour les efforts fournis et à la société Comores Telecom en particulier. « J'espère que des mesu-

res seront aussi prises en urgence pour l'application effective des textes et lois en vigueur en matière de violence faites aux femmes et aux enfants », a-t-elle déclaré, tout en invitant le maximum de personnes à prendre part à une marche pacifique qui aura lieu samedi.

« Des Sms seront envoyés pour indiquer l'endroit et l'itinéraire de la marche jusqu'à la place de l'Indépendance, là, où il y aura les discours, en présence bien sûr des forces de l'ordre, des associations de tous genres et des équipes de football ».

Ibnou M. Abdou



FOOTBALL : MUTATIONS

La période des démissions et mutations est ouverte

Traditionnellement après chaque championnat, les fédérations nationales de football, les membres de la Caf et de la Fifa accordent à tous les joueurs et les équipes opérationnelles, une période de démission et de mutation. La Fédération de Football des Comores n'échappe pas à la règle. Sur le territoire national (Maore, Ndzuani, Moili et Ngazidja), du 1er au 31 décembre 2017, pour tout joueur régulièrement licencié désirant changer de club, la période de mobilité est ouverte.

Aux Comores, la saison de démission et de mutation a démarré. Ce mois de décembre 2017 constitue une passerelle pour le changement de club. Pour mieux contrôler et coordonner la mobilité, la Fédération de Football des Comores a établi un imprimé, baptisé « imprimé de démission-mutation ». Le formulaire, vendu à 10.000 fc pour les éléments de D3, D2 et D1, candidats au changement, doit être rempli et signé par eux, par les clubs quittés et

les clubs accueillants.

La situation du football féminin de la 4e division, des vétérans et du football des jeunes- reste ambiguë.

« Pour les joueurs relevant des autres catégories, il n'y a pas de vente d'imprimé. Une lettre de démission du joueur suffit pour le changement du club. Les mineurs doivent fournir en annexe, une autorisation écrite et dûment signée par le tuteur légal, autorisant la mobilité », a déclaré un membre du staff administratif de la FFC.

Voie de recours ouverte

Le problème auquel se trouve confronté régulièrement la commission nationale de validation de la Fédération de Football des Comores, c'est la manœuvre d'enrichissement illicite, combinée par des joueurs navigateurs, souvent des grippe-sous. Poussés par une cupidité dangereuse, ces joueurs, sans foi ni loi, n'hésitent pas à signer une double, pire de multiples demandes

de démission-mutations.

« Si la mutation paraît suspecte, le club quitté peut y faire opposition. Mais si elle est authentique, le club concerné doit faciliter la procédure du changement. Sinon, il risque une sanction d'une amende et la mutation sera logiquement homologuée par la commission nationale de validation », avertit notre interlocuteur. La voie de recours est toujours possible.

Bm Gondet

HABARI ZA UDUNGA

Pour un processus de justice sociale et de bien-être économique !

"Mlozi nde wulowo chatsi mbima za missi"

Dans le cadre des débats sur les assises prochaines, une des questions qui risque de revenir est celle relative au rôle de l'Etat et de ses remembrements. Beaucoup d'études ont révélé que le dysfonctionnement de l'administration comorienne se traduit par une insuffisance en moyens financiers, matériels et en ressources humaines bien formées et expérimentées. On relève toujours une inadéquation entre les ressources humaines prévues dans les cadres organiques et les besoins réels pour remplir les missions dévolues aux institutions.

A cela l'on constate la plupart du

temps une absence de textes définissant les mandats, les missions et les responsabilités des institutions entre l'Union et Îles. Il y a un manque de connaissance et de compréhension des objectifs et orientations des politiques et stratégies nationales. On observe une absence de planification et d'évaluation du travail des individus au sein des institutions en charge des différents départements ministériels sur la base d'attentes signifiées répondant au plan de travail et au mandat de l'institution.

On note par ailleurs une absence d'un processus transparent basé sur des critères de compétence et de

motivation permettant d'éviter l'ingérence des liens politiques et sociaux dans les nominations des agents à des fonctions techniques. Il existe aussi une absence de culture de performance basée sur la valorisation de l'intégrité et des attitudes constructives et collaboratives et aussi une absence de motivation du personnel (conditions de travail désastreuses, rémunération irrégulière, nominations et promotions des bases non transparentes), une absence de communication suffisante des informations sur les objectifs et activités menées par les départements techniques.

Tous ces éléments, vous les retrouverez dans les rapports des experts nationaux et du système des Nations Unies. Cela amène les analystes à dire que les autorités gouvernementales à tous les niveaux ne sont pas suffisamment informées et sensibilisées sur les enjeux notamment les décisions et les recommandations qui sont adoptées.

Et pourtant il ne sert à rien de se voiler la face. Dans les îles de la lune, nous sommes passés maîtres dans l'art du contournement des difficultés. Nous avons un mal fou à exprimer notre refus de quelque chose. Il faut qu'on nous accule

dans nos derniers retranchements pour que nous sortions les griffes tel un fauve.

On peut espérer que parmi les conclusions des assises, c'est de permettre au pays de pouvoir disposer d'hommes et de femmes qui refuseront de s'enfermer dans les ornières et le sectarisme, et donnera l'élan nécessaire pour que le pays puisse s'ancrer durablement dans un processus de justice sociale et de bien-être économique. Le Peuple ne demande pas tant!

Mmagaza

 **Pharmacie de garde**
Pharmacie des écoles 773 18 19

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

La Gazette des Comores
BP 2216 Moroni - UNION DES COMORES
Tél. (269) 37-79-80 - 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse postale : _____ email : _____
Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :

3 mois Montant : _____
6 mois Montant : _____
12 mois Montant : _____

Mode de règlement :


Espèces
Chèque n° _____
Virement bancaire réf. : _____

Moroni le,
Signature : _____

Tarifs d'abonnement
(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127

Moroni le 06 Décembre 2017

 **DIRECTION GENERALE**
Département Communication
N°017-_____/Ma-Mwe/Dépt. Comm

COMMUNIQUE

La Direction Commerciale de la Ma-Mwe porte à la connaissance de son aimable clientèle que dans le but d'assurer une pérennisation de la fourniture d'électricité, les services techniques viennent d'entamer des travaux de réhabilitation du réseau de distribution électrique à Ngazidja et à Moili, depuis le début du mois de décembre 2017.

De ce fait, et compte tenu des nécessités de maintenance périodique des centrales de production, des coupures d'électricité sont programmées par zone d'intervention par mesure de sécurité et pour permettre aux techniciens de travailler en toute quiétude.

En conséquence, un communiqué sera diffusé par voie de radio, à l'attention de la région concernée pour permettre à chacun de prendre les dispositions de conséquence.

Ensemble construisons l'énergie du renouveau.

TAANRIFA

Yé Idara Djimla yahé lé shirika la Madji na Mwendje la Komor ngayi djouzao yema kiliya watoukoufou wahalo oukaya hézé wadjibu zawu pvéha mwendje dayima, zé servisi za tekniki zi andisa hazi zawu badilisha lé gwé hon ndziyani rangu ndo mwando waho mwézi wa décembre 2017 hunu Ngazidja na Moili.

Hayizo holiho ndezé hazi zinu né zéhazi zawu pviriliya zé santrali, wo mwendjé ngodjodo rengwa harumwa ma bavu yili yéma teknisien watsiké harumwa hatwari.

Taanrifa zawu djuza lé bavu ngayidjo wutowolwa harumwa ndziya za radio yili yémakiliya wado dounga yéjidjiriyo.

Le Chef de Département Communication
Mme MOHAMED Ali Charifa